

<input type="checkbox"/>	Négociation - Dérivés sur taux d'intérêt	<input checked="" type="checkbox"/>	Back-office - Options
<input type="checkbox"/>	Négociation - Dérivés sur actions et indices	<input type="checkbox"/>	Technologie
<input checked="" type="checkbox"/>	Back-office - Contrats à terme	<input type="checkbox"/>	Réglementation

**CIRCULAIRE**

Le 4 juin 2004

## ERRATUM

### EXIGENCES DE MARGE POUR CONTRATS À TERME ET TAUX FLOTTANT DE MARGE SUR PRODUITS INDICIELS

La présente a pour but de confirmer que la date d'entrée en vigueur des exigences de marge sur les contrats à terme et des taux flottants de marge sur les produits indicieux publiés en date d'hier (circulaire 077-2004) est le mardi 8 juin 2004.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec Frank Barillaro, analyste principal, Surveillance des marchés, Division de la réglementation, au (514) 871-4949, poste 240, ou par courriel à l'adresse [fbarillaro@m-x.ca](mailto:fbarillaro@m-x.ca).

Jacques Tanguay  
Vice-président, Division de la réglementation

Circulaire no : 079-2004